

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DE L'Alliance pour la Justice et la Démocratie / Mouvement pour la Rénovation
(AJD / MR)

TABLE DES MATIERES

I. DECLARATION D'INTENTION.	3
A. Préambule.	3
B. Contexte International.	4
C. Contexte National.	4
1. Réaliser une véritable Réconciliation Nationale.	5
2. Rechercher un consensus national sur les réformes constitutionnelles	5
II. GESTION DE L'ETAT.	7
1. Du Pouvoir Central.	7
2. Des pouvoirs locaux.	8
3. De l'Armée.	8
4. De la Justice.	8
5. De la Diplomatie	9
III. LA POLITIQUE ECONOMIQUE	9
A. Le secteur rural.	11
1. Agriculture, élevage et hydraulique	11
2. La pêche	12
B. Les mines	12
IV. LA POLITIQUE SOCIALE	13
1. La condition servile	13
2. L'émancipation de la femme.	13
3. Le secteur de la santé.	13
4. Le travail et l'emploi.	14
5. Les handicapés.	14
6. La jeunesse et les sports.	14
7. L'Habitat et la Ville.	15
V. L'EDUCATION NATIONALE.	15
A. Les langues	15
B. L'école.	16
C. L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et technique.	16
VI. LA CULTURE ET LES ARTS.	16
A. La culture.	17
1. Les lettres.	17
2. Les traditions orales et écrites.	17
B. Les arts.	17
VII. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.	17

I. DECLARATION D'INTENTION.

A. Préambule.

Le Parti :

- *Proclame son respect des valeurs de l'Islam, religion de tolérance et de progrès ;*
- *Affirme son attachement à la justice, condition nécessaire pour l'avènement d'une Mauritanie Unie dans sa diversité ;*
- *affirme son exigence intransigeante et son engagement indéfectible au respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et à toutes les autres conventions qui défendent la promotion et la sauvegarde de la dignité humaine ;*
- *Réaffirme son attachement à l'égalité des langues, des communautés et des races et à la liberté, principes fondamentaux pour l'avènement d'une société respectueuse des différences et de la diversité culturelle ;*
- *Oeuvre pour l'instauration d'une véritable démocratie pluraliste garantissant une cohésion nationale dans une Mauritanie réconciliée avec elle-même ;*
- *Proclame son engagement à défendre l'unité nationale et l'intégrité territoriale.*
- *Adhère aux idéaux du socialisme démocratique qui constitue sa source d'inspiration en matière de gestion de l'Etat.*

B. Contexte International.

Le contexte international est marqué essentiellement par la mondialisation grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sur le plan juridique, cette mondialisation se traduit par une nouvelle exigibilité en matière de respect des droits de l'homme et des peuples.

Aux plans politique, économique, commercial et environnemental, les ajustements des intérêts divergents et les négociations des avantages particuliers prennent le dessus sur l'intérêt général.

C. Contexte National.

L'alliance pour la Justice et la Démocratie (AJD) a été créée dans un contexte national particulier où les grands équilibres mis en place après l'accession de la Mauritanie à l'indépendance étaient sérieusement ébranlés par un pouvoir dictatorial et xénophobe.

Il faut rappeler en effet que le pays dans ses frontières territoriales reconnues intangibles par l'O.U.A. en 1964, est un Etat créé par l'ancienne puissance coloniale, en l'occurrence la France, en mettant ensemble les communautés arabes au Nord et négro-africaines (Pulaar, Wolof, Soninké) au Sud autour d'un pouvoir unitaire et central. Celui-ci devrait tout en respectant les différences, œuvrer pour une convergence nationale. Malgré les différents soubresauts que le pays a connus depuis pour réaliser une unité nationale véritable, le peuple mauritanien, grâce à l'action volontariste et progressiste de ses fils, a réussi à éviter l'éclatement et à lutter pour l'avènement d'une société plus démocratique et plus solidaire.

La dérive de la première république, marquée par une tendance à réorienter les axes de coopération et d'intérêts de la Mauritanie, poussée par un certain nationalisme chauvin d'un côté et des réactions passionnées et exclusivistes de l'autre, a fragilisé un Etat qui s'est vu imposer une guerre fratricide : le conflit du Sahara, occasionnant la prise du pouvoir par les militaires en juillet 1978.

Si les différents régimes militaires ont connu plus ou moins de bonheur dans le redressement et le salut national, les coups de force et les révolutions de palais suscités par un engouement à l'enrichissement rapide d'une classe politico-militaire vont favoriser l'émergence de l'ethnocentrisme et le tribalisme en système de gouvernement.

Le régime du 12 décembre 1984 avec l'arrivée de Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya, profitant d'une réaction de certains négro-africains devant ce qu'ils considèrent comme une oppression nationale, réaction qualifiée d'intempestive par d'autres, a engagé l'Etat dans une action d'épuration ethnique sans précédent dans l'histoire de la Mauritanie, renvoyant dos à dos les deux communautés. Le bilan du passif humanitaire fut très lourd : des milliers d'assassinats, d'exécutions extra-judiciaires, des dizaines de milliers de déportés, des radiations dans l'administration, le privé, les forces armées et de sécurité ; malgré la réprobation internationale et l'action conjuguée de tous les mauritaniens épris de paix et de justice, Maouiya et ses complices préférèrent la fuite en avant. La timide ouverture démocratique imposée par l'extérieur et l'air du temps lui a permis, grâce à la corruption et la répression, de se maintenir au pouvoir par des élections frauduleuses.

Il aura fallu le coup de force du 8 juin 2003, l'attaque de Lemgheity et la révolution de palais du 03 août 2005 pour venir à bout d'un régime qui avait fini de précipiter le pays dans la déchéance morale.

Le Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD), bien qu'ayant bénéficié d'un soutien effectif de la quasi totalité de la classe politique et de la communauté internationale, n'a pas été plus loin que d'organiser des élections plus ou moins transparentes rendant possible l'avènement d'une nouvelle dynamique unitaire et l'arrivée au pouvoir d'un président légitimement élu, une meilleure

représentativité de la classe politique dans certaines institutions que sont l'Assemblée Nationale, le Sénat ; l'institution d'un statut de l'opposition etc....

Face à cette situation nouvelle, l'AJD qui s'est engagée dans ce processus électoral, a tiré des leçons importantes de cette participation, notamment durant l'élection présidentielle dans le cadre du Mouvement pour la Réconciliation Nationale (MRN) en soutenant la candidature de Monsieur Ibrahima Moctar SARR.

L'avènement du MRN et son irruption sur la scène politique à travers la campagne électorale menée par son candidat a balayé tous les pré-établis sur l'unité nationale et la possibilité d'arriver à une véritable concorde entre les mauritaniens.

Tenant compte de cette évolution notable, l'AJD proclame sa volonté d'inscrire désormais son action dans une dynamique de convergence nationale, en se rebaptisant : **Alliance pour la Justice et la Démocratie / Mouvement pour la Rénovation (AJD / MR)**.

En cherchant à s'ouvrir davantage à toutes les communautés nationales, le Parti entend renforcer ainsi les chances d'un véritable dialogue inter-communautaire.

1. Réaliser une véritable Réconciliation Nationale.

Pour parvenir à une réconciliation nationale véritable entre les communautés nationales l'Etat doit d'abord manifester une réelle volonté politique et assumer toute sa responsabilité à tout ce qui a été à l'origine de ce mal vivre ensemble. Il engagera ensuite les actions adéquates pour ramener la paix dans les cœurs et les esprits en procédant à la réparation des préjudices subis par :

- un retour digne et organisé des déportés au Sénégal et au Mali et la restitution des biens confisqués ou spoliés, y compris les terres de culture ;
- la réinsertion correcte des rapatriés du Sénégal et leur indemnisation par rapport aux pertes subies au Sénégal ;
- la réintégration des fonctionnaires et agents de l'Etat radiés ou suspendus du fait des événements ou leur indemnisation ;
- la réintégration ou l'indemnisation des militaires révoqués ou mis à la retraite d'office ;
- l'indemnisation des ayants droits, des victimes de ces tristes événements militaires et civiles (veuves et orphelins) ;
- une investigation pour déterminer l'origine du mal afin de lui appliquer le meilleur remède. Elle doit déboucher sur un débat national en vue de réaliser un consensus sur les questions essentielles et la meilleure manière d'apurer le passif humanitaire ;

Ces opérations seront réalisées par l'Etat qui peut s'assurer le concours des organisations nationales et internationales compétentes et l'aide de pays amis.

2. Rechercher un consensus national sur les réformes constitutionnelles

La constitution du 20 Juillet 1991, modifiée lors du referendum du 25 juin 2006 dans ses aspects concernant l'alternance politique, n'a pas répondu aux attentes et passe à côté des intérêts majeurs du pays, à savoir la question de la cohabitation entre nos différentes communautés nationales.

Des révisions constitutionnelles s'imposent pour :

- Redéfinir l'identité de la Mauritanie comme un pays musulman, arabe et négro-africain (Pulaar, Soninké et Wolof) ;
- Affirmer l'égalité de toutes les races, les cultures et notamment les langues qui doivent toutes revêtir, à terme, un caractère officiel ;
- Promouvoir une inter-culturalité pour réaliser une véritable osmose nationale, tout en réaffirmant le droit à la différence ;
- Œuvrer pour une unité géographique et politique du pays dans le cadre d'une décentralisation adaptée ;
- Œuvrer pour un partage équitable du pouvoir et des richesses nationales ;
- Eradiquer l'esclavage, caractériser et interdire expressément les idéologies à caractère exclusivistes comme le racisme, l'esprit de caste, le tribalisme, le régionalisme et réprimer pénalement toute forme de discrimination.

II. GESTION DE L'ETAT.

Notre pays souffre d'une sclérose des institutions et des structures administratives qui n'ont pas changé depuis des décennies alors que le rôle et les missions de l'Etat ont profondément évolué. La multiplication des structures ad hoc et l'instabilité des fonctionnaires due à une forte politisation de la fonction publique n'ont fait qu'ajouter à la confusion.

L'Etat doit jouer un véritable rôle d'unification de l'ensemble des communautés arabes et négro-mauritaniennes du pays. Cette unification ne saurait être confondue à l'uniformisation ou à l'assimilation d'une communauté par l'autre. La société de paix et de justice que nous défendons ne peut se réaliser que dans un Etat républicain, indépendant et démocratique, soucieux de la libre participation de toutes ses composantes nationales à tout projet qui les concerne.

Des réformes sont nécessaires pour :

- (i) donner confiance aux administrés ;
- (ii) pallier aux dysfonctionnements ;
- (iii) assurer une meilleure gestion des ressources nationales

1. Du Pouvoir Central.

Une société de justice et de paix appelle un Etat de Droit, républicain, indépendant et démocratique, jouant pleinement son rôle.

Un tel Etat est garant de l'égalité des citoyens, des libertés publiques (liberté d'expression, d'opinion, de presse, d'association) et doit veiller au respect du droit à l'information, à l'éducation, à la santé, à l'accès au savoir, aux droits économiques et sociaux.

L'Etat doit respecter les institutions de la République, être fidèle aux principes du droit international et être respectueux de ses engagements internationaux.

Les réformes suivantes seront engagées par le Parti dès son arrivée au pouvoir par les urnes :

- 1) une organisation institutionnelle de l'Etat adaptée à ses nouveaux rôles et missions en adoptant une architecture organisationnelle qui permettra de répondre aux besoins du développement par :
 - (i) un organigramme type des ministères adapté aux fonctions qui leur seront confiées, la clarification du rôle et la limitation du nombre des administrations de mission ;
 - (ii) une déconnexion des fonctions politiques dans l'administration publique qui devront se limiter aux cabinets ministériels ;
 - (iii) une déconcentration des services techniques de l'Etat avec les moyens humains et financiers conséquents leur permettant de jouer leur rôle d'encadrement et d'impulsion du développement local ;
 - (iv) une politique efficace de gestion des ressources humaines de l'Etat et de ses démembrements.

- 2) des départements ministériels chargés de conduire ces réformes : Fonction Publique et Réforme de l'Etat, Décentralisation et Aménagement du Territoire, Bonne Gouvernance ;
- 3) Un secteur de la Justice réformé qui passe par l'indépendance effective et entière de la Justice ;
- 4) La représentation de toutes les communautés dans l'Administration ;
- 5) La révision de l'ordonnance 83-127 relative à la propriété foncière et domaniale, son harmonisation avec les différents codes (forestier et pastoral) et la mise en œuvre des décrets d'application.

2. Des pouvoirs locaux.

La décentralisation du pouvoir est une nécessité impérieuse. Cette décentralisation s'accompagnera d'un redécoupage administratif qui tient compte des réalités historiques, culturelles des collectivités locales. Les décideurs politiques et judiciaires des collectivités locales doivent être originaires de ces localités et élus par leurs collectivités.

Aussi les collectivités locales auront, sur le plan juridique, une personnalité morale de droit public disposant de compétences propres et d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir central. Les élus locaux pourront adapter les décisions prises au sommet de l'Etat aux réalités de leur terrain. L'organisation territoriale sera articulée autour des collectivités suivantes : Commune (urbaine ou rurale), Département (Moughataa) et Région (Wilaya).

3. De l'Armée.

Les forces armées et de sécurité ont été, ces dernières années, confrontées à des événements graves et douloureux. L'armée est divisée, en son sein. La défense de l'intérêt national a laissé la place à celle des intérêts particuliers.

Aussi, elle doit devenir une armée nationale républicaine, dépolitisée, dont le rôle constitutionnel consiste à défendre l'intégrité territoriale et de garantir la paix, la stabilité, la sécurité des biens et des personnes. Elle doit impérativement obéir aux hommes politiques élus par le peuple au suffrage universel, dans la transparence requise.

Instituer le service militaire obligatoire pour donner la conscience de l'Etat à tous les jeunes mauritaniens

4. De la Justice.

Un Etat Républicain doit tendre nécessairement vers le principe de la séparation des pouvoirs. Il est impérieux, à cet effet, de mettre en place un pouvoir judiciaire indépendant de l'exécutif.

Pour que la justice soit réellement indépendante des autres pouvoirs, des moyens (humains et matériels) nécessaires à l'accomplissement de ses missions seront mis en place. Les garanties matérielles et morales accordées aux magistrats seront renforcées (formations des magistrats, augmentations des avantages liés à leurs fonctions, constructions et réhabilitation des locaux...). Une attention particulière sera donnée à la célérité de la justice et à l'exécution de ses décisions dans le respect des droits humains.

5. De la Diplomatie

La politique étrangère du pays est conduite de façon hasardeuse, sans perspectives et sans vision d'ensemble qui tienne compte de nos intérêts nationaux.

Les caractéristiques sociales, géographiques et culturelles suggèrent à notre pays de mener une diplomatie de paix, respectueuse des équilibres globaux et soucieuse de contribuer activement au rapprochement entre le monde africain et le monde arabe.

La Mauritanie doit retrouver son rôle de trait d'union et de terre de rencontre entre le monde arabe et le monde noir. Elle doit jouer un rôle majeur dans l'intégration sociale, économique et politique entre ces deux entités. Cette normalisation est un gage de notre stabilité intérieure. Notre pays devra marquer son attachement à l'intégration sous-régionale et régionale (C.E.D.E.A.O., U.M.A., C.I.L.S.S, O.M.V.S., LIGUE ARABE, U.A.). A cet égard, le retour à la C.E.D.E.A.O est une exigence conforme aux intérêts de notre pays et au sens de son histoire. Notre pays doit par ailleurs s'inscrire dans le processus d'édification des Etats-Unis d'Afrique.

Notre pays doit également réaffirmer sa présence dans les organisations islamiques où nous devons jouer un rôle actif dans l'affirmation de notre soutien et de notre solidarité avec tous les peuples musulmans dans leurs revendications justes. Les relations avec l'Etat d'Israël seront révisées.

Notre diplomatie sera basée sur le rejet catégorique du terrorisme et son assimilation à l'islam, qui est une religion de paix et de tolérance.

Le dialogue et la concertation seront les garants de la politique ci-dessus énoncée. Le règlement pacifique des conflits frontaliers ou transfrontaliers sera privilégié et cela contribuera à la mise en œuvre d'une coopération bilatérale étroite.

III. LA POLITIQUE ECONOMIQUE

L'économie mauritanienne connaît une crise structurelle. Elle a été longtemps dépendante de l'exportation minière et des ressources halieutiques dont le contrôle lui échappe totalement. Les secteurs vivriers sont frappés de plein fouet par plusieurs décennies de sécheresse. Les disparités régionales croissent à mesure que les crises économique et écologique s'aiguisent.

L'exploitation récente du pétrole dans notre pays, qui se fait dans le flou le plus complet, devrait permettre d'augmenter considérablement les possibilités d'un essor économique général.

Nos difficultés ont été accentuées par une gestion peu soucieuse de l'intérêt national. La gabegie, le tribalisme, la concussion, le clientélisme et le népotisme ont ruiné l'économie nationale en compromettant durablement les chances d'un développement harmonieux et intégré.

Le niveau élevé du chômage et le faible degré de qualification de la main-d'œuvre constituent des obstacles au développement d'une économie moderne. L'inflation galopante se traduit par une montée vertigineuse des prix des denrées de première nécessité, créant véritablement les conditions d'une situation à terme explosive.

L'horizon est bien sombre pour toutes les couches sociales défavorisées. Le spectacle donné par les

pirogues artisanales remplies de jeunes à la recherche d'un hypothétique avenir meilleur, est désolant. Cette absence de perspectives pour les masses défavorisées ne fera que se renforcer si aucun plan de développement n'est programmé. L'aide internationale est détournée par une classe politico administrative véreuse et transformée en villas d'un luxe insolant à Tevragh Zeina, au lieu d'être affectée aux secteurs économiques et sociaux pour lesquels elle est destinée.

Aujourd'hui, la classe politique au pouvoir a mentalement intériorisé le culte du détournement des biens publics et ses tenants rivalisent d'ardeur concernant la rapidité de l'enrichissement et la masse des biens accumulés. Cette classe politique a transmis au peuple mauritanien, par son comportement irresponsable, ce virus « détournement des biens de l'Etat ». Si bien que les fonctionnaires intègres, souvent pauvres ne pèsent d'aucun poids aux yeux du peuple. Ce sont les malhonnêtes riches que le peuple admire.

Dans ces conditions, notre objectif central pour la reconstruction et le développement est de favoriser l'émergence d'une économie forte, dynamique et équilibrée. Nous observerons les règles de la bonne gouvernance et nous traduirons en justice tous ceux dont l'enrichissement est reconnu illicite.

A. Le secteur rural.

Dans ce domaine, la priorité au monde rural souvent proclamée dans des discours officiels de circonstance a été toujours contredite par les faits.

Les populations rurales qui constituent la majorité de notre peuple ont été au mieux abandonnées à elles-mêmes, au pire, victimes de l'arbitraire d'une administration gangrenée par un climat malsain d'affairisme autour des terres de la vallée. Les dépossessions des propriétaires terriens au profit d'une catégorie de spéculateurs ont été menées au mépris de la loi, du bon sens et de la morale, créant ainsi des désordres sociaux et des tensions.

Il est indispensable de redéfinir une politique foncière respectueuse de la propriété et des exigences de la modernité.

1. Agriculture, élevage et hydraulique

Dans ces domaines, il suffit que l'Etat joue son rôle qui doit être celui de l'introduction et de la diffusion de méthodes techno-scientifiques modernes pour que ces secteurs décollent véritablement en nous assurant une autosuffisance alimentaire.

De même, la composante environnement doit être une donnée essentielle de toute politique de développement en Mauritanie. Plus que tout autre pays de la sous-région, la Mauritanie devra accorder une attention particulière aux questions écologiques. Les priorités seront accordées à :

- la facilitation des conditions d'accès au crédit agricole de manière rationnelle et équitable pour augmenter la superficie cultivable et accroître le rendement;
- la mise en place d'un fonds de soutien à la commercialisation des produits agricoles et au désenclavement des zones de production;
- la vulgarisation des technologies adaptées pour la conservation et la transformation des produits maraîchers et fruitiers;
- la restauration des sols en particulier dans la vallée ;
- l'encouragement à la création des fermes pilotes et une politique intégrée de l'élevage, de l'agriculture et de la forêt;
- une bonne couverture sanitaire par la création de pharmacies vétérinaires villageoises;
- le renforcement de la viabilité des comités de gestion des forages en vue d'assurer une disponibilité suffisante en eau pour les hommes et le bétail ;
- la construction de nouveaux forages et la réhabilitation du parc existant;
- la construction de petits barrages et la promotion de l'hydraulique villageoise ;
- la lutte contre la déforestation et le déboisement ;
- la mise en place d'une politique énergétique réaliste, en assurant une bonne diffusion du gaz ;
- l'harmonisation de la loi foncière avec les codes forestier et pastoral et l'application de ses décrets.

C'est de la bonne organisation de la production agricole et sylvo-pastorale et la protection de l'environnement que dépend dans une large mesure l'amélioration de la qualité de vie de nos

populations.

2. La pêche

Dans le domaine de la pêche, les espoirs légitimes placés dans ce secteur se sont transformés en désillusion. Des pratiques peu scrupuleuses et même contraires à la réglementation, bénéficiant de la complicité active de hauts responsables de l'Etat, ont achevé d'hypothéquer l'avenir de ce secteur.

Aussi, le secteur de la pêche appelle une restructuration profonde et une attention particulière devra être accordée à la surveillance de nos côtes parmi les plus poissonneuses du monde, et ce afin de lutter contre la raréfaction des ressources halieutiques.

Nous mettrons en place une politique de crédit efficace pour moderniser l'armement de la pêche artisanale et continentale. Les zones de reproduction seront protégées et la pause biologique sera étendue.

B. Les mines

Le secteur minier qui constituait jadis notre principale source en devises s'est effondré par la conjonction de facteurs externes liés à la baisse du prix du fer dans le marché mondial, mais aussi et surtout par des facteurs internes liés à la mauvaise gestion et au détournement des biens publics.

Le secteur doit être restructuré et la prospection -minière, pétrolière, gazière- devra être systématisée sur l'étendue du territoire national.

L'exploitation récente du pétrole doit permettre d'élever le niveau de vie de nos populations. L'entrée du pays dans l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives est à encourager.

D'une manière générale, notre politique économique sera orientée vers le choix d'une économie de marché soucieuse de favoriser l'initiative privée et d'accroître les richesses nationales. Mais en même temps, dans l'optique d'un développement harmonieux, d'une solidarité nationale renforcée et d'une justice sociale équitable, l'Etat veillera au respect d'une concurrence libre et loyale tout en garantissant la continuité du service public.

IV. LA POLITIQUE SOCIALE

L'égalité d'accès à la formation, à l'éducation, à la santé et à l'emploi doit être une préoccupation majeure de tout Etat Républicain. Des pratiques archaïques comme l'esclavage doivent être éradiquées. Mais aussi une attention particulière doit être accordée à certaines catégories de notre peuple qui sont encore mal intégrées, en particulier les femmes, les handicapés, les personnes âgées et les jeunes.

1. La condition servile

L'esclavage existe encore dans notre pays parce que les conditions objectives pour son éradication n'ont jamais été prises en compte par la classe politique au pouvoir qui se contente uniquement d'une élimination par des lois non suivies de décrets d'application.

L'abolition de l'esclavage doit s'accompagner d'une législation criminalisant la persistance de sa pratique. Des bureaux d'enregistrement des plaintes contre l'esclavage seront ouverts dans toutes les régions du pays. Toute plainte sera suivie d'enquêtes et si les faits s'avèrent exacts, les contrevenants seront punis conformément à la loi.

Par ailleurs, la suppression de l'esclavage doit être soutenue par des mesures d'accompagnement qui permettront à l'affranchi de gagner librement et dignement sa vie. L'Etat mettra en œuvre des programmes d'insertion des victimes afin de combattre les pratiques esclavagistes, y compris dans leurs formes modernes et contemporaines.

2. L'émancipation de la femme.

L'émancipation de la femme ne sera pas seulement qu'un slogan, elle devra être traduite dans la réalité, ce qui correspond à une nécessaire mutation de nos sociétés traditionnelles. Citoyenne à part entière, elle doit avoir les mêmes droits sociaux, économiques et politiques que l'homme.

Cette émancipation sera soutenue par un code de la famille qui gèrera les résistances des sociétés traditionnelles et prendra en charge les exigences de la modernité et du progrès. L'option sera, à terme, d'arriver à la parité entre hommes et femmes au niveau politique, économique et social.

3. Le secteur de la santé.

C'est un secteur négligé. Le pays est régulièrement exposé à des maladies, dont certaines sont endémiques : le paludisme, la rage animale, la typhoïde, les hépatites, les méningites ainsi que les maladies diarrhéiques ou celles dites des pauvres, le choléra et la tuberculose.

Les structures sanitaires générales et spécialisées sont d'un nombre très réduit et remplissent mal leur rôle par leur sous-équipement et les problèmes de maintenance. Le nombre des cadres et agents de la santé reste infiniment réduit et mal réparti pour couvrir les besoins médicaux en personnel médical.

L'Ecole Nationale de la Santé Publique ne dispose pas du budget nécessaire à son fonctionnement

régulier dans le sens de couvrir les besoins nationaux en personnel médical qualifié.

Au niveau du personnel médical supérieur, la faculté de médecine et de pharmacie récemment créée doit être pourvue en moyens matériels et dotée d'un personnel hautement qualifié. Le concours d'entrée doit se faire dans la transparence.

Un assainissement du secteur est nécessaire. Il prendra en compte les besoins régionaux en équipement et en personnel qualifié. Il visera à satisfaire les objectifs du millénaire pour le développement, notamment en :

- réduisant les mortalités et morbidités maternelles et néonatales;
- améliorant la santé maternelle ;
- éradiquant le choléra et la tuberculose ;
- instituant une véritable politique de prévention et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

4. Le travail et l'emploi.

L'homme est au début et à la fin de tout développement économique et social. Il s'affirme et s'ennoblit par le travail. Il doit donc être sécurisé par un emploi stable. L'Etat devra créer les conditions du plein emploi en mettant en place une politique favorable à la création des petites et moyennes entreprises capables de combattre le chômage et de lutter contre la pauvreté.

L'Etat favorisera l'emploi des jeunes par l'adéquation entre les formations et les besoins réels des entreprises qui seront étroitement associées à cette démarche. Le code des investissements sera adapté à l'évolution de l'économie et aux besoins des PME-PMI. La lutte contre la fraude fiscale sera systématique tout en veillant sur l'équité et l'égalité des citoyens devant la loi et les charges fiscales en particulier.

5. Les handicapés.

L'Etat portera désormais une attention particulière à cette catégorie de personnes. Des possibilités leur seront offertes pour aller à l'école dès leur bas âge. Des établissements spécialisés seront chargés de l'insertion dans la vie active de ceux d'entre eux qui n'auront pas réussi à parachever leur scolarité formelle.

6. La jeunesse et les sports.

Aucune politique conséquente de la jeunesse et des sports n'a été élaborée depuis l'indépendance de notre pays.

La jeunesse n'est pas suffisamment encadrée. L'absence de structures sportives fait que les jeunes en échec scolaire, de plus en plus nombreux, se trouvent dans la rue, échappant à leurs familles et se livrant à la drogue, à la criminalité, au vol et à la prostitution. Désœuvrée et désespérée, notre jeunesse a besoin d'un plan d'urgence national pour lui faire jouer son rôle d'avant-garde.

L'Etat devra créer des structures sportives suffisantes dans toutes les régions, rationaliser les

compétitions sportives nationales de manière à créer pour chaque discipline une élite professionnelle nationale compétitive au plan continental et international, vivant de son art.

7. L'Habitat et la Ville.

De l'indépendance à nos jours, aucun des gouvernements qui se sont succédés n'a élaboré et mis en application une politique cohérente et rationnelle en matière d'habitat et de ville.

Depuis la fin des années soixante une terrible sécheresse frappe les pays du Sahel.

L'Etat n'a jamais pu faire face à la poussée massive des populations rurales vers les villes. Aucune stratégie d'aménagement des villes n'a été conçue. Les décisions prises çà et là, surtout en matière de lotissement, n'ont servi qu'à répondre à des soucis de clientélisme politique, de spéculations foncières animées par des représentants de l'administration dont le seul intérêt est l'enrichissement illicite.

La création de la SOCOGIM et la mise en place d'une banque de l'habitat n'ont pas permis de résorber le déficit chronique de logements.

Les mutations urbaines dans leurs différentes approches politiques, culturelles, historiques, géographiques, économiques, sociales et environnementales n'ont pas été comprises. C'est pour toutes ces raisons qu'il faut rompre avec ces pratiques pour promouvoir ainsi une véritable politique de l'habitat et de la ville qui visera à édifier des établissements humains viables et durables.

Cette politique de l'habitat et de la ville doit se fonder sur la nécessité et le droit d'offrir un toit à chaque citoyen et mettre un terme à toute forme de discrimination dans l'accès à la terre et au logement.

La politique de l'habitat et de la ville visera aussi la protection de l'environnement, le développement des matériaux locaux, la formation d'un personnel qualifié, l'élaboration et l'application des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation des villes, la mise en place d'un code de la construction .

Des structures spécialisées facilitant l'accès au crédit seront mises en place pour permettre la construction de logements décentes. Le secteur privé sera associé à cette politique par des avantages incitatifs.

V. L'EDUCATION NATIONALE.

A. Les langues

Les langues nationales sont le soninké , l'arabe, le pulaar, et le wolof. Seul l'arabe a le statut de langue officielle. Le wolof, le pulaar et le soninké doivent être intégrées dans le système éducatif au même titre que l'arabe. En attendant leur officialisation pour être des vecteurs de diffusion et de développement des sciences et de la technique, l'alphabétisation doit être faite dans toutes les langues. Le français doit être maintenu comme langue de travail et d'ouverture.

La Mauritanie possède pour ses langues une élite nationale capable d'assurer leur enseignement et leur diffusion de manière endogène sans le concours d'aucun étranger.

Le parti tiendra compte des spécificités culturelles, facteurs d'équilibre à l'intérieur de la Nation et source d'enrichissement mutuel des différentes communautés. Il restera attaché à l'affirmation d'une identité nationale pour bâtir une Mauritanie unie dans la diversité et égalitaire envers tous ces citoyens.

B. L'école.

L'école est un instrument grâce auquel les sociétés modernes accèdent à la connaissance. Elle doit être républicaine, démocratique, égalitaire et ouverte.

L'école doit former un citoyen imprégné de toutes nos cultures nationales et bien ancré dans nos valeurs religieuses tout en assimilant les sciences et les techniques modernes. L'enseignement religieux des mahadras, modernisé, sera vulgarisé systématiquement dans toutes nos langues nationales.

La réforme du système éducatif intégrera les acquis scientifiques et pédagogiques modernes. La qualité de l'éducation de base sera améliorée par le renforcement de la formation initiale des enseignants et la révision des programmes et des contenus de l'enseignement

Au terme de la réforme envisagée, les mauritaniens devront retrouver leurs repères aujourd'hui perdus, en se ressourçant dans leurs valeurs de civilisations, tournés vers la modernité.

C. L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et technique.

Une attention particulière devra être accordée au développement et à la diversification de l'enseignement supérieur. Pour cela il faut envisager le fonctionnement optimal des facultés existantes par la création de hautes écoles capables d'accueillir les sortants des facultés et de former des cadres d'excellence pour tous les domaines.

De même, l'amélioration des conditions d'études passe par la construction de cités universitaires capables d'accueillir le maximum d'étudiants.

Une nouvelle réorientation de l'enseignement supérieur sera mise en place pour donner une plus grande cohérence à l'ensemble du système, ce qui à terme, débouchera sur l'émergence en Mauritanie d'une élite scientifique nationale capable d'enraciner et de développer la recherche scientifique et technique dans notre pays.

VI. LA CULTURE ET LES ARTS.

Depuis l'indépendance ,aucune politique véritablement nationale n'a été initiée concernant la culture et les arts. Ils sont pourtant le principal creuset de notre patrimoine civilisationnel.

La culture se manifeste à travers les lettres, les traditions orales et écrites. Quant aux arts, ils recouvrent entre autres la musique, la danse, la peinture, le cinéma, le théâtre....

A. La culture.

1. Les lettres.

Promouvoir une véritable politique dans ce domaine, qui consistera à traduire les oeuvres écrites nationales dans des langues internationales et vice-versa. Développer le goût de la lecture en construisant des bibliothèques, un peu partout dans le pays.

Encourager l'esprit de création chez les jeunes.

2. Les traditions orales et écrites.

Promouvoir les espaces publics ludiques qui serviront de lieu de distraction, d'instruction, de formation, mais également de sensibilisation sur les problèmes courants des jeunes et consigner par des techniques modernes le patrimoine culturel en voie de disparition afin de freiner toute déperdition en la matière.

L'Etat doit mettre en place des structures appropriées pour recenser et réécrire de manière objective et scientifique l'histoire de notre pays, en se basant sur des fouilles archéologiques.

B. Les arts.

La promotion des arts passe par leur revalorisation. Certains arts traditionnels doivent être enrichis par des apports nouveaux et modernes. Concernant la musique, la danse, le théâtre, la peinture, le cinéma et la photo, une politique de création, d'invention et d'émulation doit être initiée.

Il s'agira de développer toutes nos cultures nationales par la création de structures de recherche et de formation adéquate comme une école des beaux arts, un théâtre national, et inciter à la production d'oeuvres cinématographiques.

Quant à l'artisanat, il couvre tout ce qui concerne le travail manuel des artisans traditionnels. Le génie créateur de notre peuple qui se manifeste à travers des ouvrages réalisés sur différents supports -métal, cuir, bois-, le tissage, la teinture, la décoration des habitations traditionnelles, doit être considéré et encouragé à tous les niveaux par une politique axée sur la modernisation et l'adaptation aux nouvelles réalités du monde moderne.

VII. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.

Les secteurs de l'information et de la communication comme les autres secteurs d'activités, sont

victimes de la faiblesse des moyens matériels et humains mis à leur disposition, mais aussi du gaspillage des ressources dans leur gestion.

Dans le domaine de l'information, une rénovation des infrastructures existantes s'impose ainsi que leur décentralisation (Radio et Télévision). Ces deux moyens de communication doivent assurer une plus grande présence des communautés noires qui sont victimes d'une discrimination dans les médias d'état.

La liberté de la presse est un levier essentiel de la démocratie. Une réforme du secteur de l'information et de la communication sera engagée. Elle permettra une expression plurielle des opinions et donnera aux organes médiatiques plus de responsabilités pour garantir leur rôle de veille. Pour ce faire, les médias doivent cultiver le professionnalisme et le respect de l'éthique et de la déontologie.

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) sera revue autant dans ses attributions que dans son fonctionnement. Elle veillera à l'accès équilibré des langues et cultures nationales aux médias d'Etat et à la libéralisation des ondes (presse parlée et audiovisuelle).

Nouakchott le 18 août 2007